



Acte n° 2022B21

## DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21  
Présents : 17  
Pouvoirs : 3  
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :  
Le 25/08/2022

Le 1<sup>ER</sup> Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement situé Montée de Chantegrillet à Trévoux**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015 sur l'agglomération d'assainissement de Trévoux - Bords de Saône.

Les travaux consistent à mettre en séparatif le réseau d'assainissement unitaire au niveau de la montée de Chantegrillet et du chemin d'Arras. Il s'agit de poser un réseau d'eaux usées et de conserver le réseau unitaire en collecteur d'eaux pluviales si son état le permet. Il s'agira également de supprimer le déversoir d'orage une fois les travaux de mise en séparatif réalisés. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites (Actions n°19 du schéma directeur).

Le coût de cette opération globale est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 238 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du 11<sup>ème</sup> programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement Montée de Chantegrillet à Trévoux pour un montant d'opération évalué à 238 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget annexe de l'Assainissement collectif 2023.

A Trévoux, le 01/09/2022

Le Secrétaire de Séance,  
Carole BONTEMPS-HESDIN

Le Président,  
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :

- 8 SEP. 2022

